

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 11 décembre 2018

Délibération n° 2018 – 11/12/2018 – 28

Renouvellement de l'agrément service civique

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré,

Approuve avec 19 voix pour (unanimité) :

le renouvellement de l'agrément de service civique à l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 12 décembre 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Renouvellement de l'agrément de service civique à l'université de Bourgogne

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Pour approbation du C.A du 11 décembre 2018

Renouvellement de l'agrément de service civique à l'Université de Bourgogne

Pôle ou service instructeur : Pôle Formation et Vie Universitaire

N° Agrément	Contractant	Agrément délivré par	Durée du renouvellement d'agrément
BO-000-15-00006-02	Université de Bourgogne	Direction Régionale De la Jeunesse des Spots et de la Cohésion Sociale	3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2019

Contexte :

Loi du 10 Mars 2010 relative au Service civique :

Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion sociale et offre à toute personne volontaire (16-25ans) l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

La reconnaissance du Service Civique dans le cursus universitaire

Depuis la circulaire du 7 septembre 2017 prise suite à la loi égalité et citoyenneté du 27 juillet 2017, les universités et établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont l'obligation de mettre en place un dispositif de validation des compétences acquises dans le cadre d'un engagement étudiant, notamment lors de la réalisation d'une mission de Service Civique.

Dans la promotion du dispositif, le rôle des universités est triple :

- Accueillir des jeunes en Service Civique, et pour cela demander un agrément ;
- Promouvoir le Service Civique auprès des étudiants ;
- Valoriser dans les cursus les compétences acquises lors du Service Civique et faciliter la poursuite ou la reprise d'étude.

Depuis l'obtention de son agrément délivré par la DRDJSCS, l'Université de Bourgogne a accueilli de 2015 à 2018 une quinzaine de volontaires en service civique. Cet agrément doit faire l'objet d'une demande de renouvellement tous les trois ans.

Récapitulatif calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires :

Année	Durée moyenne d'une mission (en mois)	Nombre de volontaires
2019	10	4
2020	10	4
2021	10	4

Quatre missions de service civique seront reconduites dans la demande de renouvellement :

1. **La Mission portée par l'Atheneum** : Participer au développement du projet " Café Culturel «de l'Atheneum, Centre culturel de l'université de Bourgogne.

La mission consiste à participer au développement d'une activité culturelle à destination principalement d'étudiants acteurs et spectateurs

Les principales missions sont :

- Contribuer à rendre accessible l'offre culturelle de l'Atheneum à tous les étudiants en particulier ceux qui en sont les plus éloignés,
 - Participer à l'élaboration de la programmation du café culturel,
 - Relayer les événements notamment en collaborant à l'animation des réseaux sociaux,
 - - Participer à la logistique des événements programmés, à l'accueil des artistes et à la médiation des événements programmés.
2. **La Mission portée par le SUAPS** : Encourager la pratique du sport à l'université et accompagner la pratique autonome de la musculation.

Le volontaire devra sensibiliser les utilisateurs à la pratique libre de la salle de musculation et accompagner les différents publics étudiants à cohabiter et à pratiquer en autonomie. Développer la citoyenneté chez les étudiants à travers le respect des consignes données par les enseignants et le règlement intérieur de la salle.

3. **La Mission portée par le PFVU** : Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap.
 - Le volontaire devra organiser des actions d'intégration des étudiants en situation de handicap dans les activités proposées à l'université (associatives, culturelles, sportives...).
 - Informer les étudiants sur les possibilités d'aménagement dans leur cursus en cas de handicap
 - Participer à la mise en place et l'animation d'actions de sensibilisation au handicap à destination de l'ensemble de la communauté

- Participer à des actions en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap : sensibiliser les étudiants en situation de handicap à faire part de leur expérience de stage et d'emploi ;
- Organiser le témoignage d'anciens étudiants de l'université en situation de handicap

4. **La Mission portée par l'IUT Du Creusot** : Développer l'engagement et l'entreprenariat étudiant sur le campus du Creusot.

Activités du volontaire en service civique :

- Participer à l'animation d'un espace de travail collaboratif au sein du campus
- Faciliter la mise en relation des étudiants, enseignants, partenaires institutionnels et privés dans le cadre de projets et initiatives étudiants
- Participer à l'animation d'un vivier d'experts susceptibles d'accompagner les étudiants dans leurs projets et initiatives